

DATE DE CONVOCATION : 30 juin 2026
DATE D’AFFICHAGE : 30 juin 2026
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 23
NOMBRE DE CONSEILLERS PRÉSENTS : 16
NOMBRE DE VOTANTS : 23

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 06 JUILLET 2026 à 19h00

PRÉSIDENCE DE SÉANCE : Monsieur Eric BLIN, Maire

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Carole BOSQUET

PRÉSENTS : M. MARIE Freddy, M. DEU Yannick, Mme GUILBERT Maggy, Mme BOSQUET Carole, Mme DARSY Nadia, M. DUCATEZ Nicolas, Mme GUILBERT Valérie, M. LECAT Gilles, Mme LEGRAND Delphine, Mme LISE Juliette, Mme VOET Evelyne, M. AVART Jean-Luc, M. BUCKMAN Rudolph, Mme CADET Delphine, M. DUCROCQ Joël.

ABSENTS : Mme TEMPERVILLE Christine (procuration à Mme LEGRAND Delphine), M. BERTHELEMY Matthieu (procuration à M. DUCATEZ Nicolas), M. COUSIN Jean-Marie (procuration à M. MARIE Freddy), Mme LEBLANC Vanessa (procuration à Mme DARSY Nadia), M. LEHMANN Wolfgang (procuration à M. BLIN Eric), M. VANGROOTENBRUELE Alvin (procuration à Mme GUILBERT Maggy), M. DESCHODT Daniel (procuration à M. AVART Jean-Luc).

N° 2026/035 RENTREE SCOLAIRE 2026/2027 – TRANSPORT SCOLAIRE DES ECOLIERS DE LOVERSTEL ET DES COLLEGIENS HORS ZONE

Monsieur le Maire rappelle que la Commune prend en charge les frais de transport des écoliers habitant le quartier de Loverstel et se rendant dans les écoles du centre-ville et finance depuis plusieurs années à hauteur de 50 % les cartes de bus pour les collégiens Wattenais hors zone de financement du Conseil Régional.

Il propose de reconduire ces prises en charge pour l’année scolaire 2026/2027 sous réserve que le Conseil Régional maintienne les critères de financement antérieurs

Le Conseil,

Après délibération, et à l’unanimité :

- Décide de financer la moitié du coût de la carte de transport scolaire pour les collégiens wattenais situés hors zone de financement du Conseil Régional sous réserve que le Conseil Régional maintienne les critères de financement antérieurs (les familles concernées sont invitées à se rapprocher du transporteur pour établissement des titres de transport).
- Décide de reconduire la prise en charge des frais de transport des écoliers habitant le quartier de Loverstel et se rendant dans les écoles du centre-ville. Dit que pour pouvoir bénéficier de ce transport les parents devront remplir une fiche d’inscription.

Fixe les critères d’admission comme il suit :

- Etre domicilié dans un quartier du secteur de Loverstel.
- Justifier de l’inscription du ou des enfant(s) dans une école du centre-ville.
Les enfants d’âge maternelle, sans frère ou sœur en école primaire doivent être inscrits à l’école maternelle « R. DRILA ».
- S’engager à prendre ce car chaque jour, matin et soir.

Envoyé en préfecture le 09/07/2026

Reçu en préfecture le 09/07/2026

Publié le 09/07/2026

ID : 059-215906470-20260706-2026_035-DE

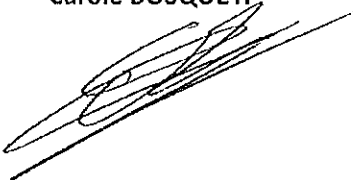
S/LOW

Si une de ces conditions n'est pas remplie, l'enfant ne pourra être admis qu'en cas de place vacante.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS.

La Secrétaire de Séance,

Carole BOSQUET.



POUR COPIE CONFORME

Le Maire,

Eric BLIN.

